



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E63461

VALABLE JUSQU'AU 29/11/2026

ÉDITÉ LE

25/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/12/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/04/2013
124 500

Raison sociale : CONFORT CHAUFFAGE SANITAIRE CRESPIN

Sigle : C.C.S. CRESPIN

AVENUE HENRI DELUC
24750 BOULAZAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERIGUEUX 2003 B 351

Téléphone : 05 53 53 23 27

Fax : 05 53 54 56 66

Siret : 451 098 040 00038

Portable :

Code NACE : 4322A

Site Internet : <http://www.ccs-crespin.fr>

Numéro caisse de congés payés : 6108629

E-mail : contact@ccs-crespin.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SWISSLIFE AB 011167267

CRESPIN NICOLAS PRÉSIDENT / CRESPIN FRÉDÉRIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SWISSLIFE AB 011167266

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	05/05/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.